



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Présentation

Agrément collectif Service

Civique



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Déroulement de la présentation

1. Présentation du Service Civique
2. Cadre spécifique du District et calendrier prévisionnel
3. Modalités financières
4. Questions diverses



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Ce n'est pas :

- Un stage
- Un travail représentant des tâches indispensables au fonctionnement de l'association (administratif, logistique...)
- Un faux-emploi déguisé !



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Les volontaires et l'organisme signent **un contrat d'engagement régi par le Code du service national** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée du contrat** : 8 mois
- **Un seul engagement** de Service Civique possible par club et par jeune
- **Durée hebdomadaire** : au moins 24 heures, au maximum 35h dont 1/3 maximum consacré à la co-animation de l'ensemble des séances proposées.



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Cadre spécifique au District

Il s'agit d'un agrément collectif attribué par la DDCS du 56 pour le District sur l'ensemble de la saison pour 25 volontaires sur le Département :

- Une fiche de mission pour tous les clubs ;
- Les attributions d'agrément seront gérés par le District ;
- Les modalités administratives et financières sont assurées par le District (contrat, versement de l'indemnisation, gestion avec la DDCS) ;
- Les recrutements seront assurés par les clubs, avec validation du District (respect du contrat et des missions).



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Thématiques des missions

1. Programme Educatif Fédéral
2. Développement du Football Féminin
3. Structuration des clubs – Labels & FAER
4. Développement des pratiques



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Eligibilité des jeunes

Entre 16 et 25 ans à la date de début de la mission :

- Les mineurs doivent disposer de l'autorisation de leurs parents
- Début du contrat possible jusqu'à la veille des 26 ans
- Dérogation pour les personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans

– Les jeunes peuvent être : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, travailler à temps partiel ou sans statut.

Nationalité : le Service Civique est ouvert :

- Aux jeunes de nationalité française ou ressortissants européens
- Les jeunes originaires d'autres pays doivent résider en France depuis plus d'un an et disposer d'un titre de séjour autorisant un séjour durable



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Indemnisation du volontaire

L'indemnisation du volontaire se décompose ainsi :

- 107,58 € versé par le District
- 473,04€ versé par l'Etat
- Soit 580,62€ / mois.**

-107,68 € versé par l'Etat en cas de bourse (RSA ou bourse de l'enseignement supérieur du 5^{ème} ou 6^{ème} échelon), Conditions :

Etre au RSA ou avoir une bourse de l'enseignement supérieur du 5^{ème} ou 6^{ème} échelon.

- Protection sociale :
 - Prise en charge par l'Etat du coût de la protection sociale
 - Période de service comptabilisée au titre de la retraite
- Congés :
 - Deux jours de congés par mois de service effectué
 - Un jour de congé supplémentaire par mois pour les mineurs



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Le tutorat

Un tuteur doit être désigné au sein du club et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions en lien avec le District.

Les tuteurs et les organismes d'accueil doivent accompagner les jeunes au quotidien et dans leurs réflexions **sur leur projet d'avenir**.

Une formation de tuteurs aura lieu avec le District, en lien avec la DDCS 56.



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Formations obligatoires

Dans le cadre de toute contrat de Service Civique, les volontaires doivent suivre deux formations obligatoires :

- un volet « théorique » comprenant un ou plusieurs modules conçus et organisés par l'organisme agréé, ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique ;
- un volet « pratique » sous la forme d'une formation au premiers secours de niveau 1 (**PSC1**).

Ces deux formations seront gérées et prises en charge par le District, en lien avec la DDCS 56.



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Cadre spécifique du District

Gestion des contrats et gestion financière par le District.

Mise en place d'un parcours de formation pour tous les volontaires des clubs, sous réserve du calendrier 2021-2022 :

- 2 journées de formation par mois, prises en charge par le District ;
- 2 journées d'encadrement aux actions départementales sur l'année ;
- Formations PSC1 + Formation Civique et Citoyenne

- Formations proposées : Module U6/U7 ; CFF1 ; CFF4 ; Futsal ; 1 Certification.



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Calendrier de formation En cours d'élaboration

Formations obligatoires :

- Réunion de rentrée (bilan administratif) + formation U6/U7
- Formation U9
- Formation projet associatif
- Formation U11/U15
- Formation Futsal
- Formation projet éducatif et sportif
- Certification
- Bilan de fin de mission

Rappel : PSC1 + Formation Civique et Citoyenne



District de Football du Morbihan

45 rue de Verdun - 56100 Lorient

02.97.64.01.80

Modalités financières

Pour le club :

Reste à charge : 100€ par mois soit **800€** pour l'ensemble de la mission, facturé par le District pour :

- Prise en charge des formations District ;
- Prise en charge des formations obligatoires ;
- Suivi administratif et financier ;
- Gestion de l'agrément collectif.



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Contrat et engagements

- Du 15 septembre 2021 au 15 mai 2022 ;
- Définir les missions et l'agenda prévisionnel avant le début de la mission ;
- Identifier un tuteur au sein du club : présence obligatoire à la formation des tuteurs ;
- Suivre les formations du District via le calendrier prévisionnel ;
- Préparer les documents suivants pour le volontaire identifié :
 - Etre licencié(e) FFF
 - CNI Recto/verso
 - Carte vitale recto/verso
 - RIB



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Gestion des agréments

- **Pour les clubs bénéficiant d'un agrément et donc le calendrier d'accueil leur permet de recruter un ou des jeunes** : La DDCS autorise le recrutement et le déroulement de la mission pour l'année 2021-2022 sous réserve de validation de la mission par le District.
- **Pour les clubs ne disposant pas encore d'agrément** : La demande d'accueil devra se faire par le biais du District qui s'assurera que les clubs demandeurs respectent les conditions d'accueil, de tutorat et de formation de volontaires.



District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

Coordonnées du District

Coordonnées du Conseiller Technique du District :

Gwendal LE BRETON

Tel : 07.70.14.63.47

Mail : glebreton@foot56.fff.fr

Coordonnées du Responsable Administratif du District :

Anthony MARIS

Tel : 02.97.64.01.80

Mail : secretariat@foot56.fff.fr